RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 67330EA8-3551-48CE-A7AF-8F186EB26EA0

20H20
SAS au capital de 20000.0 euros
Siège social : 109 Rue du Ménil, 92600 Asnières-sur-Seine, France
927724229 R.C.S. Nanterre

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31/01/2025

Le 31/01/2025, à 10h00 dans les locaux de la société situés au 109 Rue du Ménil, 92600 Asnières-sur-Seine, France, les associés de la Société sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation adressée par Par courrier électronique le 16/01/2025 par le président de la Société, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

Le président est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le président permet de constater que des associés représentant 100% des actions ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre extraordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions définitifs sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- le rapport du président ;
- la feuille de présence susvisée.

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rapport du président
2. Transfert de siège social (première résolution)

Docusign Envelope ID: 67330EA8-3551-48CE-A7AF-8F186EB26EA0

3. Modification corrélative des statuts de la Société (deuxième résolution)

4. Pouvoirs en vue des formalités (troisième résolution)

Lecture est donnée du rapport du président. Le président ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Transfert de siège social dans le même département (première résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, décide de transférer le siège social de la société, qui est désormais situé au **5 Boulevard Edgar Quinet, 92700 Colombes, France.**

Ce changement prendra effet à compter du 05/02/2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Modification corrélative des statuts de la Société (deuxième résolution)

L'assemblée générale, compte tenu du transfert de siège social de la Société, décide de modifier l'article 3 des statuts de la façon suivante :

« Le siège social est établi au **5 Boulevard Edgar Quinet, 92700 Colombes, France** »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs en vue des formalités (troisième résolution)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.



Docusign Envelope ID: 67330EA8-3551-48CE-A7AF-8F186EB26EA0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 31/01/2025.

Fait à Colombes

Le 31/01/2025

David Sainte-Cluque Associé Président	**Nathalie Heninger** Associé Directeur Général
David Sainte-Cluque	Nathalie Heninger

DSC NH